



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE  
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN  
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT  
INFRASTRUCTURE

Rennes, le 17 DEC. 2019

N° /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

505956

Le colonel Étienne RENOUARD  
chef d'état-major  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Indre  
Service planification, risques, eau et nature  
Unité planification  
Cité administrative – Boulevard George Sand  
36020 CHATEAURoux Cedex

**OBJET** : Pays de la Châtre en Berry (36) – Projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

**REFERENCE** : votre mail du 29 novembre 2019.

Par correspondance de référence, vous sollicitez l'avis des services du ministère des Armées dans le cadre du projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de la Châtre en Berry.

Aucune emprise militaire, ni servitude d'utilité publique gérée par les services des Armées ne sont implantées sur le territoire concerné.

En conséquence, l'état-major de zone de Défense de Rennes n'émet pas d'observation sur ce projet arrêté de SCoT.

par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL  
chef du bureau stationnement infrastructure  
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

**Copie :**  
ESID RENNES

